



Mon employeur m'accuse à tort de vol

Par **Nesquiiick**, le **02/01/2023** à **05:29**

Bonjour

J'ai été convoquée par mon employeur qui m'a annoncé que j'étais mise à pied car il me soupçonne d'avoir volé des gâteaux dans le magasin où je travaille.

Ce n'est absolument pas le cas, la mise à pied est très grave pour moi surtout que je n'ai rien fait. J'ai des enfants et un crédit à payer tous les mois, puis-je me retourner contre mon employeur pour cette accusation.

Par **Visiteur**, le **02/01/2023** à **08:22**

Bonjour,

Pour assurer au mieux une éventuelle défense et/ou préparer une action devant les prud'hommes, prenez contact avec une organisation syndicale.

Par **morobar**, le **02/01/2023** à **09:45**

Bonjour,

[quote]

puis-je me retourner contre mon employeur pour cette accusation.

[/quote]

Il s'agit d'une mise à pied conservatoire, suivie d'une procédure de licenciement.

Vous aurez donc l'occasion d'exposer votre défense et, le cas échéant, de saisir le conseil des prudhommes.